



HARAS DU SOLEIL

BABY-PONEY (3 à 6 ans) tarifs 2026-2027

Les séances durent 45 minutes chacune, soit un cours de 30 minutes à poney et 15 minutes de soins/préparation aux poneys encadré par un moniteur diplômé d'état.



Cavaliers de passage

- PACK 3/4 HEURE DE PASSAGE 20 €
- PACK CARTE DE 5 x 3/4 HEURE SHET 95 € (soit 19 € la séance)



Futurs membres

- PACK DECOUVERTE 3 séances de ¾ heure 42 € (soit 14 € la séance)
(valable 1 mois, non renouvelable, déductible du forfait annuel jusqu'au 01/11/2026)



Inscription à l'année (cavaliers membres)

<u>Devenir Membre – 18 ans</u> Cotisation valable de septembre 2026 à août 2027 Prix au pro rata de l'année : janvier : 60 €, avril : 45 € juillet : 30 € inclus : Adhésion à l'association les amis du haras du soleil pour 2 €/an	Droit d'entrée annuel (la 3^{ème} offerte)	85 € par an
	Licence 2027 (obligatoire)	29 € par an
<u>Pack Forfait annuel</u> ► Engagement annuel sur 32 ou 64 séances du 7 septembre 2026 au 26 juin 2027, hors vacances scolaires, et inclus 1 semaine de fermeture fin janvier et 1 semaine de fermeture lors du pont de l'ascension du 4 au 11 mai 2027 ► Forfait <u>non remboursable</u> mais reportable sur une activité de vacances scolaires pour raison médicale avec certificat médical. ► Règlement du forfait en début d'année sous la forme de 3 chèques de 150 €, encaissable en septembre, janvier et avril. ► 3 rattrapages maximum par trimestre si d'absence signalée 48 h à l'avance.	1 séance / semaine	450 € <i>Soit 150 €/trimestre Soit 14 €/séance</i>
	2 séances/ semaine	705 € <i>Soit 235 €/trimestre Soit 11 €/séance</i>
<u>Forfait trimestriel 1 séance / semaine</u> Engagement sur 1 trimestre dans la mesure des places disponibles. ► 1 ^{er} trimestre du 7 septembre au 18 décembre sur 13 séances, ► 2 ^{eme} trimestre du 6 janvier 2027 au 28 mars 2027 pour 9 séances (1 semaine de fermeture fin janvier incluse) ► 3 ^{eme} trimestre du 29 mars 2027 au 26 juin 2027 inclus pour 10 séances (pont de l'ascension chômé à partir du mardi 4 mai au lundi 10 mai) Règlement en début de trimestre.	1^{er} trimestre (13 séances)	216 € <i>Soit 16.6 € la séance</i>
	2^{eme} trimestre (9 séances)	150 € <i>Soit 16.6 € la séance</i>
	3^{eme} trimestre (10 séances)	166 € <i>Soit 16.6 € la séance</i>
<u>Règlement à la séance</u>	1 séance	17.50 €

Règlementation des inscriptions (extrait du règlement intérieur)

- Le dossier d'inscription doit comprendre : une attestation sur l'honneur de non contre-indication à la pratique de l'équitation à remplir une fois la licence saisie sur www.ffe.com, le règlement intérieur signé et le numéro de licence si le cavalier en possède une de l'année d'avant. La licence est obligatoire pour prendre des cours au haras du soleil.
- Le forfait annuel est non remboursable. En cas de problème médical avéré (sur présentation d'un certificat médical), le restant peut être rattraper sur des activités de vacances ou sur des cours dès que l'enfant est rétabli. Le règlement du forfait annuel est à donner intégralement en septembre, sous forme de 3 chèques encaissables en septembre, janvier et avril ou 3 autorisations de prélèvement aux mêmes dates.
- Les trimestres : Les cours ont lieu 1 fois par semaine, hors vacances scolaires et fermeture d'une semaine fin janvier ou début février 2027. Durant le pont de l'ascension (du mardi 4 mai au lundi 10 mai 2026), les cours n'ont pas lieu.
- Rattrapage de séances : 3 rattrapages maximum dans le trimestre (sauf cas particulier de problèmes médicaux avec certificat) uniquement possible si l'absence a été prévenue au moins 48 heures à l'avance. Les rattrapages sont à effectuer dans le même trimestre. Aucun rattrapage ne sera possible pendant les vacances scolaires sauf cas particulier pour le forfait annuel.
- Toute séance non décommandée 48h à l'avance est due et ne pourra prétendre à un rattrapage sauf sur certificat médical